

ARRETE DU MAIRE

Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie de 3 000 000 d'euros auprès Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122.22,
VU la délégation du Conseil Municipal par délibération en date du 07/07/2020,
Après avoir pris connaissance de l'offre d'une ligne de trésorerie du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur,

Monsieur le Maire,

ARRETE :

Article 1

Dans le cadre du financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, contracte auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur une ouverture de crédit d'un montant de 3 000 000.00 € selon les conditions suivantes :

- Plafond **3 000 000.00 €**
- Durée du 02.01.2024 au 31.12.2024
- Taux du crédit Index + marge
- Index Euribor 3 mois moyenné du mois m-1 – flooré.à 0
- Marge 0,70%
- Base de calcul exact/365
- Commission engagement 0.15 % soit 4 500,00 €
- Paiement des intérêts trimestriel en fonction de l'utilisation

Article 2

Mr le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le Comptable de l'arrondissement de Grasse.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à GRASSE, le 5 décembre 2023



Le Maire,



Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01

www.grasse.fr